



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-038-2024-12

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2024-12-19-00001 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2024/127 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Direction de la Démocratie en Santé et de la Communication-Démocratie Sanitaire**

IDF-2024-12-09-00015 - Arrêté n°2024/35 Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France (15 pages) Page 7

IDF-2024-12-09-00014 - Arrêté n°42/2024 Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » (2 pages) Page 23

IDF-2024-12-18-00050 - Arrêté n°45 portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne (6 pages) Page 26

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé**

IDF-2024-12-19-00003 - Arrêté n° ARS - DOS - 2024-5833 modifiant l'arrêté n°ARS-DOS-2024-4676 fixant la liste des étudiants de troisième cycle en médecine, en odontologie et en pharmacie affectés au titre de l'ancien régime et au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement et de la phase socle et la liste des étudiants de troisième cycle de médecine générale en stage chez le praticien pour le semestre de novembre 2024 à avril 2025 dans la subdivision d'Île-de-France. (2 pages) Page 33

IDF-2024-12-19-00002 - Arrêté n° DOS-2024-5842 portant désignation de Monsieur Philippe GAUZE adjoint au Directeur général du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes, en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes. (2 pages) Page 36

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2024-12-18-00036 - Arrêté Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à la SCEA FERME DU BIAS à CRECY-LA-CHAPELLE (5 pages) Page 39

IDF-2024-12-18-00035 - Arrêté Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles à l'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES (M. Raphaël BOUCHE) à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (4 pages) Page 45

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-19-00001

Arrêté DOS/EFF/OFF/2024/127 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/127**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 mars 1991 portant octroi de la licence n°78#001230 à l'officine de pharmacie sise 7 rue de la Haie A. Sorel à ELANCOURT (78990) ;
- VU** la demande enregistrée le 21 août 2024, présentée par Monsieur Eric CORSON, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DES 4 ARBRES, en vue du transfert de cette officine vers l'Angle Boulevard Bernard Grégory et la rue du Maréchal Ferrant dans le centre commercial Intermarché (Cadastre section AC n°277, 285 P) à ELANCOURT (78990) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 15 octobre 2024 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Île-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 7 octobre 2024 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 550 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord par le Boulevard André Malraux, à l'ouest et au sud par la frontière communale, à l'est par le Boulevard du 19 mars 1962, l'Avenue du 8 mai 1945 et le Boulevard Bernard Grégory ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Eric CORSON, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DES 4 ARBRES, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 7 rue de la Haie A. Sorel à ELANCOURT (78990) vers l'Angle Boulevard Bernard Grégory et la rue du Maréchal Ferrant dans le centre commercial Intermarché (Cadastre section AC n°277, 285 P) à ELANCOURT (78990).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°78#001321 est octroyée à l'officine sise l'Angle Boulevard Bernard Grégory et la rue du Maréchal Ferrant dans le centre commercial Intermarché (Cadastre section AC n°277, 285 P) à ELANCOURT (78990).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°78#001230 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7° :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-09-00015

Arrêté n°2024/35

Arrêté modifiant la liste des membres de la  
conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie d'Île-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n°2024/35

#### Arrêté modifiant la liste des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-1 et L1432-, D.1432-28 à D.1432-53 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2024/32 du 25 juin 2024 modifié fixant la liste des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France ;
- VU** les désignations :

Au sein du collège 1 des représentants des collectivités territoriales,

- Au titre des représentants du président du Département des Yvelines (78), de **Madame AUBERT** en tant que titulaire et de **Monsieur HERZ** en tant que suppléant.

Au sein du collège 7 des offreurs de santé,

- Au titre des représentants de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou des services d'incendie et de secours, de **Monsieur Nicolas CHOSSAT (SDIS 91)** en tant que suppléant, en remplacement du Colonel Rémi CAPART (SDIS 91) ;
- Au titre des établissements privés de santé à but lucratif, de **Madame Helena KISLER-ELKOUBY (FHP IDF)** en tant que titulaire et de **Madame Dominique BOULANGE (FHP IDF)** en tant que suppléante ;
- Au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, de **Madame Amaëlle PENON (Groupe SOS Solidarités)** en tant que suppléante, en remplacement de Madame Marie BRAILLARD (Groupe SOS Solidarités)
- Au titre des représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux, de **Madame Delphine CHADOUTAUD (URPS Pharmaciens IDF)** en tant que titulaire en remplacement de Madame Anne AUBIJOUX (URPS Pharmaciens IDF).

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> : La composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France est fixée de la manière figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3 : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 09/12/2024

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Denis ROBIN

## ANNEXE

### Composition de la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Île-de-France

#### 1. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales :

a) Pour le Conseil régional d'Île-de-France :

Titulaires	Suppléants
Madame Farida ADLANI, vice-présidente	Madame Agnès RICARD-HIBON, conseillère régionale
Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional	Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, conseillère régionale
Madame Christel ROYER, conseillère régionale	Madame Sylvie CARILLON, conseillère régionale

b) Pour les Conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame la Présidente du Conseil de Paris ou son représentant titulaire : Madame Anne-Claire BOUX	Monsieur Jacques GALVANI, conseiller départemental Madame Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris, en charge des Seniors et des Solidarités entre les Générations
Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant titulaire : Madame Anne GBIORCZYK, vice-présidente déléguée de l'enfance, de la famille et de la présence médicale	Monsieur Bernard COZIC, vice-président délégué aux solidarités Madame Véronique VEAU, conseillère départementale
Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines ou son représentant titulaire : <b>Madame Marie-Hélène AUBERT, vice-présidente déléguée à l'Autonomie et à la Coopération décentralisée</b>	<b>Monsieur Marc HERZ, conseiller départemental</b>
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne ou son représentant titulaire : Madame Cendrine CHAUMONT, conseillère départementale	Madame Marie-Claire CHAMBARET, vice-présidente en charge de l'autonomie
Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant titulaire : Madame Alexandra FOURCADE, conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'Autonomie et à la Santé	Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale déléguée à la Famille

Monsieur le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant titulaire : Madame Magalie THIBAULT, vice-présidente du Conseil départemental	Monsieur Stéphane BLANCHET, vice-président du Conseil départemental
Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ou son représentant titulaire : Madame Geneviève CARPE, conseillère départementale déléguée chargée de la santé	Madame Odile SEGURET, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, vice-président en charge du patrimoine environnemental, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et du bien-être animal
Madame la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant titulaire : Madame Laetitia BOISSEAU	Madame Anne FROMENTEIL, Conseillère départementale en charge de la Santé Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Vice-président du Conseil départemental délégué à la Vie Sociale, à l'Insertion, au Logement Social et à la Santé.

c) Pour les représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude ROCHER, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt (92)	En attente de désignation
Monsieur Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine (91)	Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron (93)
Madame Corinne BEBIN, adjointe au maire de Versailles (78)	Monsieur Joël GALLIMIDI, adjoint au maire de Montmorency (95)

## 2. Pour le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Pour les associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Madame Justyna BARRET - Petits frères des pauvres	Madame Martine THUILLIER - Petits frères des pauvres Monsieur Ouramdane GAYA - Association de conseil et d'insertion
Monsieur Alain LAFORET - Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR)	Madame Françoise PIQUE LE CUN - UFC QUE CHOISIR Madame Diane PAOLO - URAF IDF
Madame Françoise FORET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés	Madame Michèle DE PREAUDET - Association des familles de traumatisés crâniens et des cérébro-lésés Madame Affoué Diane GOLI - APF France Handicap

Madame Dominique LAMARCHE - Association française des Hémophiles	Monsieur Thomas SANNIE - Association française des Hémophiles Madame Christine NOEL - Association française de l'Atrésie de l'œsophage
Madame Françoise PERROT – France Alzheimer Paris	Madame Dominique MATINTIKA - Association pour le droit de mourir dans la dignité
Madame Catherine BROUTIN PIOLOT - UNAFAM	Monsieur Michel BEVE - UNAFAM Monsieur Jean-Louis RADET - ARGOS 2001
Monsieur Sidi Mohammed GHADI - Association des Familles Victimes du Saturnisme	Madame Odile BASSE - France Rein Paris Monsieur Jean-Pierre BESNARD - VMEH-Visite des malades dans les établissements hospitaliers
Monsieur Jean WILS - ALMA Paris	Madame Karine SCHWAIGHOFER - Comité de la ligue contre le cancer 93 Madame Christiane CHEVILLARD - Comité de la ligue contre le cancer 78

b) Pour les associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
Monsieur Henri LESCAT, CDCA 77	Madame Béatrice CASANOVA , CDCA 78 Madame Myriam HEILBRONN, CDCA 91
Madame Monique ZANATTA, CDCA 92	Monsieur François CHARLES, CDCA 92 Madame Christine MANUEL, CDCA 94
Monsieur Gérard PERRIER, CDCA 93	Monsieur Philippe PINGLIN, CDCA 93 Monsieur Alain GAVILLET CDCA 95

c) Pour les associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Daniel CHAZARAIN, CDCA 78	Monsieur Patrick FIZET, CDCA 93 Madame Ahlam MARQUE, CDCA 92
Monsieur Sébastien LEGOFF, CDCA 91	En attente de désignation
Monsieur Jean-Michel SECONDY, CDCA 75	Madame Françoise FALLOUS, CDCA 94
En attente de désignation	Monsieur Damien GUER, CDCA 77

### 3. Pour le collège des représentants des conseils territoriaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre CABRET CTS 75	Monsieur Bernard JABIN CTS 75
En attente de désignation	Madame Sophie BAUER CTS 77
Monsieur Jean-Pierre AQUINO CTS 78	Monsieur Michel BUISSET CTS 78
Monsieur Jean-Louis DI TOMMASO CTS 91	Monsieur Vincent CLUZAUD CTS 91
Monsieur Francis BRUNELLE CTS 92	Monsieur Michel GIRARD CTS 92
Monsieur Gorka NOIR CTS 93	En attente de désignation
Monsieur Yves TALHOUARN CTS 94	Monsieur Pascal CACOT CTS 94
Madame Keltoum ROCHDI CTS 95	En attente de désignation

### 4. Pour le collège des partenaires sociaux :

a) Pour les organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants
Union Régionale Ile-de-France CFE-CGC : Monsieur José ALVAREZ	Madame Marie Laurence BONMARCHAND Madame Bettina KEMPF
Union Régionale Ile-de-France CGT : Madame Yasmina SELLOU	Monsieur Christian GUY-COICHARD Madame Corine PEREUR
Union Régionale des syndicats CFDT d'Ile-de-France : Madame Isabelle CAYLA	Monsieur Philippe PATRY Madame Gwenaelle YVINEC
CGT-FORCE OUVRIERE : Monsieur Michel LAURENT	En attente de désignation
Union Régionale CFTC Ile-de-France : Madame Corinne LAMARCQ	Monsieur David FILLON Monsieur Jean-Marc CICUTO

b) Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

Titulaires	Suppléants
U2P (Union des entreprises de proximité) Monsieur Stéphane LEVEQUE	Madame Colette AUBRY Monsieur Mouhssine BERRADA
MEDEF- Ile-de-France : Madame Nolwenn MARE	Monsieur Olivier CHALMEAU Madame Nathalie ROUANET
CPME Ile-de-France : Madame Martine GUIBERT	Madame Hélène REQUI Madame Evelyne GUFFENS

c) Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Pour les organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

## 5. Pour le collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno MOREL - Emmaüs Solidarité	Madame Bérandère GRISONI - Collectif « Les morts de la rue » Madame Maritsa ANASTASIOU, Association CARITAS
Monsieur Pascal BOUCART - URIOPSS IDF	Monsieur Simon BURRUNI – URIOPSS IDF Madame Judith OLLE – URIOPSS IDF

b) Pour l'assurance vieillesse et la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Noel MOURE, Sous-Directeur du pilotage (CRAMIF)	En attente de désignation
Madame Tamou SOUARY, Présidente de la Commission Retraite et Action Sociale Ile-de-France (CNAVTS)	Madame Elsa PARLANGE, Directrice de l'action sociale IDF (CNAVTS)

c) Pour les caisses d'allocations familiales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Moulay TAHIRI, Vice-président de la CAF (94)	Madame Dolorès DAMBRIN, Administratrice de la CAF (75) Madame Marinette SOLER-KERRIEN, Présidente de la CAF (93)

d) Pour la Mutualité Française :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Aldino IZZI, Mutualité Française	Monsieur Philippe HEDIN, Président de l'Union des Mutuelles-Co-gérées-social Madame Carole DECHAMPS, Mutualité Française

e) Pour l'Assurance Maladie :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Albert LAUTMAN (DCGDR-CPAM de Paris)	Monsieur Aurélien CRENN Monsieur Hugo CROMBEZ

f) Pour les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Florian GUYOT - Association AURORE	Monsieur Fabrice DU CHATELET – Fédération Santé Habitat (FSH)

## 6. Pour le collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

a) Pour les services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Pour l'enseignement scolaire : Docteur Véronique MASSIN (Académie de Paris)	Docteur Anne-Marie MENGUS-MARTIN, médecin Conseiller Technique auprès du Recteur-Service Médical Académique- Rectorat de Créteil
Pour l'enseignement supérieur : Docteur Hervé JAMI, Responsable du SSU (Université Paris-Est Créteil)	En attente de désignation

b) Pour les services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine AMAURY, Directrice générale du service de santé au travail SIMT (77)	Docteur Vinh NGO, Directeur du service de santé au travail centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (CIAMT) (75) Docteur Karine DURAND, Médecin coordinateur du SST HORIZON SANTE TRAVAIL (92)
Docteur Karine FERRAND, Médecin du travail du service de santé au travail AMETIF (95)	Monsieur Olivier VAN HAUWAERT, Directeur du service de santé au travail ACMS 92 Docteur Michel KLERLEIN, Médecin coordonnateur du SST d'AIR FRANCE (95)

c) Pour les services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Madame Valerie LEDOUR, PMI (75) Madame Julia PERRET, PMI (75)
En attente de désignation	Docteur Claudette BUISSON, PMI (91)

d) Pour les organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle GREMY, Personnalité qualifiée - Haut Conseil de Santé Publique	Docteur Philippe CARETTE - Institut RENAUDOT Monsieur Jean NORMAND - Association Addictions
CRIPS - En attente de désignation	Promosanté - En attente de désignation Madame Leslie MESNAY - CLS Les Mureaux 78

e) Pour les organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie BELTZER (ORS IDF)	Madame Lydie GIBEY (CREAI Ile-de-France)

f) Pour les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès BAUCHE, France Nature Environnement (FNE)	Madame Marion PEPIN (FNE) Monsieur JP PARISOT (FNE)

## 7. Pour le collège des offreurs des services de santé

a) Pour les Etablissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Éric CLAPIER, Délégué régional adjoint FHF IDF	Madame Alice JAFFRE, Directrice adjointe, Centre Hospitalier de Rambouillet (FHF IDF) Madame Yolande di NATALE, Directrice générale du GHT Grand-Paris Nord-Est (FHF IDF)
Madame Isabelle PERSEC, Déléguée régionale FHF IDF	Monsieur Vincent MICHALOUX - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP) Madame Vanessa VILLAFRANCA - Direction de la stratégie et de la transformation (APHP)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires :

Titulaires	Suppléants
Professeur Loïc de PONTUAL - Chef de service de pédiatrie, hôpital Jean-Verdier (AP HP)	Docteur François SALACHAS - Coordonnateur du centre de référence maladies rares, Département de neurologie, La Pitié Salpêtrière (AP HP)
Docteur Edouard DEVAUD, Président de la CME du GHT Novo (95)	Docteur Omar BELKHODJA, PCME Grand Hôpital de l'Est Francilien Docteur Serge LOKO, Président de la CME du CH de MEULAN LES Mureaux (78)

➤ Au titre des présidences de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Docteur Cécile OMNES, Centre spécialisé de Plaisir (78)	Docteur Ouardia OTMANI, GH Paul GUIRAUD

b) Pour les établissements privés de santé à but lucratif :

Titulaires	Suppléants
Madame Helena KISLER-ELKOUBY, Déléguée générale (FHP IDF)	Monsieur Patrick SERRIERE, Président de la Fédération Hospitalière Privée Ile-de-France (FHP) Madame Dominique BOULANGE, Présidente du centre médico - chirurgical Ambroise Paré, Pierre CHEREST et HARTMANN (92) (FHP IDF)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marc ZARKA En attente de désignation	Docteur Jérôme HORVILLEUR Docteur Marine COROIR

c) Pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud COUPRY, Directeur général Association la Châtaigneraie - CRF MENU COURT (95), Délégué régional de la FEHAP IDF	Madame Julie CHASTRES, Directrice générale Hôpital Sainte Camille (FEHAP) (94) Monsieur Guillaume CHESNEL, Directeur général adjoint du Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (FEHAP IDF)

➤ Au titre des présidents de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Gérald CHOUKROUN, Pneumologue et réanimateur médical, Président de CME de l'hôpital Forcilles et Chef de service de l'USIR et du SRPR	Docteur Marc ZINS, Président de la CME du Groupe Hospitalier Saint Joseph (FEHAP IDF) Docteur Marc BEAUSSIER : Président de la CME de l'Institut Mutualiste Montsouris (FEHAP IDF)

➤ Au titre des directeurs des établissements de lutte contre le cancer :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur général adjoint - Institut GUSTAVE ROUSSY	Madame Anne-Claire DE REBOUL, Ensemble Hospitalier de l'institut CURIE

d) Pour les établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Ghislain PROMONET, Fédération Nationale des établissements hospitaliers à domicile (FNEHAD)	Monsieur Florent BOUSQUIE, Directeur HAD AP-HP Madame Isabelle BOUVIER, Fondation Croix Saint-Simon

e) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Annabelle ZIMMERMANN, Directrice générale d'Entraide Union, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Monsieur Romain DELMAS, Association CARITAS Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Monsieur Sébastien PAUTASSO-CHADOUTAUD, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)

Monsieur Loïc GILBERT, Directeur régional IDF de l'ADAPT (FEHAP)	En attente de désignation
Madame Céline LAMOUR, Directrice générale de l'UNAPEI (NEXEM)	Monsieur Jean-François GEY, Directeur général PEP de l'Essonne (NEXEM)
Monsieur Hervé PIGALE, FHF Le Val Mandé	Madame Catherine HARPEY, Union Régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) <b>Madame Amaëlle PENON, Directrice générale adjointe au Handicap Groupe SOS Solidarités</b>

f) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT, Gérant EPHAD Domaine de Saint-Pry (SYNERPA)	Madame Romy LASSERRE SAINT-MAURICE, Directrice EPHAD Péan (SYNERPA) Monsieur Marc LAVAUD, vice-président de l'association ACEP - Gestionnaire de l'EPHAD le Patio (FNAQPA)
Monsieur Emmanuel SYS, Directeur du GCSMS Les EHPAD Publics du Val de Marne (FHF)	Madame Claire DAVY, Direction de la stratégie et de la Transformation AP-HP Madame Audrey VATAN, directrice adjointe Direction Commune Fondation Aulagnier et Ehpads Les Marronniers (FHF)
Monsieur Louis MATIAS, Directeur de la Maison Ferrari (FEHAP IDF)	Madame Marie DEROY chargée de mission (FEHAP IDF) Madame Sophie VILLEDIEU, Fondation Léopold Bellan (FEHAP IDF)
Madame Claire PARDOEN, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF)	Madame Charlotte LEBRUN Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS IDF) Madame Brigitte VIGROUX, (URIOPSS IDF)

g) Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric LEMERCIER, Directeur d'établissements (Groupe SOS)	Madame Catherine DELORME, Déléguée régionale IDF de la Fédération Addictions (FA) et Directrice du Trait d'Union - Oppedia (92) Monsieur Denis JOUTEAU, Délégué Régional Fédération Addictions et Directeur association Ressources (91)

h) Pour les centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Fabrice GIRAUX, fédération nationale des centres de santé (FNCS)	En attente de désignation

i) Pour les communautés professionnelles territoriales de santé prévues à l'article L 1434-12 du Code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Hélène CERTAIN	Docteur Marie-Laure SALVIATO, CPTS 91

j) Pour les associations de permanence de soins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Nathalie LEROY, Secrétaire générale URPS médecins libéraux IDF	Docteur Abraham SABBABH (CROM IDF) Docteur Laurent DE BASTARD, CROM IDF

k) Pour les services d'aide médicale urgente :

Titulaires	Suppléants
Professeur Pierre CARLI, Samu - Urgences de France (SUdF)	Docteur Charlotte CHOLLET (SUdF) Docteur Olivier RICHARD (SUdF)

l) Pour les transports sanitaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Serge BEAUJEAN, Secrétaire général de la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA)	Monsieur Robert Romain BIANAY, PDG Groupe EMERGENCE, Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP)

m) Pour les représentants des services départementaux d'incendie et de secours ou de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick HERTGEN, Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	<b>Monsieur Nicolas CHOSSAT, SDIS 91</b>

n) Pour les organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Stéphane DAVID, SNAM-PH	Docteur Michel TRIANTAFYLLOU, INPH Docteur Catherine BOITEUX, CMH

o) Pour les unions régionales des professionnels de santé libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président URPS IDF- Médecins libéraux	Docteur Henri GUERINI, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Patrick SIMON, trésorier URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Mardoche SEBBAG, URPS IDF - Médecins libéraux	Docteur Arnaud SAADA, URPS IDF - Médecins libéraux Docteur Bernard ELGHOZI, trésorier adjoint URPS IDF - Médecins libéraux
Docteur Fabienne ROBICHON, Présidente URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF	Monsieur Jean-Claude AZOULAY, URPS Biologistes IDF Docteur Nicolas GOOSSENS, URPS - Chirugiens-dentistes libéraux IDF
<b>Docteur Delphine CHADOUTAUD, Présidente de URPS - Pharmaciens IDF</b>	Madame Camille COURCIER, URPS Sages- femmes IDF - AUIF Madame Bernadette HERAULT, URPS Infirmiers IDF - AUIF
Madame Fatima SAID DAUVERGNE, URPS infirmiers IDF AUIF Monsieur Yvan TOURJANSKY, URPS Masseurs kinésithérapeutes IDF - AUIF	Monsieur Bertrand AUPICON, URPS Podologues IDF-AUIF Madame Véronique DISSAT, URPS Orthoptistes- AUIF Madame Anne-Sophie HADELER, Présidente URPS Orthophonistes IDF AUIF Docteur Eric DOURIEZ, URPS Pharmaciens AUIF

p) Pour le conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Jean-Luc FONTENOY	Docteur Pierre-Yves DEVYS

q) Pour les internes en médecine :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Emmanuel HAY, syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP)	Madame Margot MARTINEZ (SRP-IMG)

r) Pour le Ministère de la Défense :

Titulaires	Suppléants
Madame Marion AUBOIN, Médecin-chef HIA Bégin	Monsieur Gilles KERANGUEVEN

- s) Pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) prévus à l'article L 6327-1 et suivants du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur DAC 77 Nord Madame Pauline LOUIS, DAC 94	Monsieur Edouard HABIB, Directeur Facs IDF Madame Christine CHANDEMERLE, Directrice DAC 92 Nord Madame Stéphanie WILLEMS, Directrice réseau de néphrologie d'Ile-de-France (DSR) Madame Catherine MOUZAWAK, Réseau SEP IDF(DSR)

**8. Pour le collège des personnalités qualifiées :**

Titulaires
Madame Olivia GROSS, titulaire de la Chaire de recherche sur l'engagement des patients, Laboratoire Educations et Promotion de la Santé, UR3412, Université Sorbonne Paris Nord Monsieur Jean-Pierre BURNIER, administrateur de l'Institut GUSTAVE ROUSSY

**9. Pour le collège des membres avec voix consultative :**

- le préfet de région ou son représentant
- le président du conseil économique social et environnemental régional ou son représentant
- les chefs de services de l'Etat en région ou leurs représentants
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-09-00014

Arrêté n°42/2024

Arrêté relatif à la nouvelle composition du  
Comité de Protection des Personnes «  
Île-de-France VI »

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°42/2024

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°58/2023 du 19 décembre 2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » ;
- VU** Le dossier de candidature de **Madame Louisa COT** en tant que Juriste ;

### ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Denis ROBIN

## ANNEXE

### Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

#### PREMIER COLLEGE

<b>8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</b>	
Paul GOUGIS Sabine PLANCOULAIN Nathalie BRION Audrey BELLESOEUR	Nadia BELMELLAT Luca CAMPEDEL Aurore VOZY A désigner
<b>2 médecins généralistes</b>	
Thang NGUYEN-KHAC	Bruno PINNA
<b>2 pharmaciens hospitaliers</b>	
Marie-Hélène FIEVET	Kevin BIHAN
<b>2 auxiliaires médicaux</b>	
Esther LELLOUCHE	Etienne KIMMEL

#### DEUXIEME COLLEGE

<b>2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques</b>	
Martyna TOMCZYK	A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale</b>	
Marie GICQUEL-BENADE A désigner	A désigner A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b>	
Louisa COT Clarisse GOUDIN	Jacqueline DUNO Cloé GIQUEL
<b>6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b>	
Annie LE FRANC Christophe DEMONFAUCON A désigner	Christiane LOOTENS Micheline DENANCE A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-18-00050

Arrêté n°45  
portant composition du Conseil territorial de  
santé de l'Essonne



## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°45

#### portant composition du Conseil territorial de santé de l'Essonne

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

**VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Denis ROBIN, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**VU** les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne est désormais fixée comme figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé de l'Essonne.

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

[signal   
La Directrice Générale Adjointe  
  
Sophie MARTINON

Signé électroniquement par Sophie  
MARTINON - Directrice Générale  
Adjointe  
Le 18/12/2024 à 11:24

## ANNEXE

### Composition du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

#### 1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

##### Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
DI TOMASO Jean-Louis (Bligny)	GRAZZINI Stéphane (HPGM)
JANCOURT Daniel (BD)	LEGEARD Emilie (APHP/FHF)
MAHAMMED Abdelfettah (Ramsay/ Gallien)	LACROIX Anne-Laure (Ramsay/Mousseau)

##### Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Bruno FAGGIALELLI (FEHAP)	KORWIN Jean-Pierre

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux sur présentation des fédérations et unions représentatives :

Titulaires	Suppléants
SANCHEZ Alexiane (Synerpa)	FHF
MAUGOURD Marie-France (UNA) (SYNERPA)	BETOUCHE Isabelle (URIOPSS) Monsieur Christophe MAZABRAUD (UMIS)
Madame Catherine JEHANNIN (URIOPSS) (FEHAP)	Madame Pauline MARTIN (URIOPSS) Monsieur Jean-Christophe PROUHEZE (CNAPE)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité sur présentation de France Asso Santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis JOUTEAU (Association Ressources/Opélia)	Madame Astrid ERMERICH (Addictions France)
Madame Dominique ERGAND (UNAFAM)	Madame Natacha LEFEBVRE HIOLIN (Ligue contre le cancer)
Monsieur Philippe LEFEVRE (Institut Renaudot)	Madame Bérangère PRIMARD (Association des Gens du voyage)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

##### Au titre des médecins libéraux sur proposition de l'URPS médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr LUBELSKI Patricia	Dr SAADA Arnaud
Dr SIMON LANEUVILLE Patrick	Dr JANOT Christine
Dr PARANQUE Philippe	Dr CHARBONNEL Pascal

**Au titre des autres professionnels de santé sur proposition des URPS :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Virginie BUISSON URPS Pharmaciens	Dr Jérôme ZULBERTY URPS Chirurgiens-dentistes
Madame Anne-Sophie HADELER URPS Orthophonistes	Monsieur Damien NICOLINI URPS IDE
Monsieur Serge BELLAICHE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Madame Camille COURCIER URPS Sages-femmes

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine : Pas de CHU en Essonne

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

**Au titre des centres de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
HANOT Anne-lise	Dr ECHARD BEZAUD Pascale

**Au titre des maisons de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

**Au titre des réseaux de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ELLIEN Françoise	LONGUE Pauline

**Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ESTADIEU-PLANET Christine	ALIROL Christophe

**Au titre des communautés psychiatriques de territoire : Pas de communauté psychiatrique de territoire en Essonne**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
HAD Santé services (FNEHAD)	HAAS Nadine (FO Croix Saint Simon)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins sur présentation de l'Ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr DREUX Dominique	Dr DELABARD Annette

## 2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

### a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
TASSERIE Maryanne (UDAF Vivre ensembles avec nos vieux amis)	HIRSCH Vivette (France Adot)
Monsieur Daniel QUAGLIAROLI (Inter CVS 91- Association Hypersupers TDAH)	
Monsieur Frédéric SOUZE (CLCV)	Madame Fidèle NGO NKENG MATIP (CLCV)
Madame Christine GAURON (UFC QUE CHOISIR)	
Madame Annie LABBE (ARGOS 2001)	
Monsieur Vincent CLUZAUD (AFD91)	

### b) Au titre des associations de personnes handicapées sur proposition de France ASSO Santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Corinne LEFEUVRE	
<b>Monsieur Marc LAVAUD (CDSA)</b>	Dominique THEBAULT

### c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées sur proposition de France ASSO Santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Claire PERRIGNON	Monsieur Jean MARCHAL
Madame Nathalie MAINGE	Madame Julie L'HOTEL-DELHOUME

## 3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux sur proposition de la Région Ile-de-France:

Titulaires	Suppléants
Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN	Madame Sylvie CARILLON

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux sur proposition du Conseil départemental de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
CHAUMONT Cendrine	CHOURFI Fadila

- ⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile sur proposition du Conseil départemental de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
BUISSON Claudette	DIEU Elisabeth

- ⇒ d) Pour les représentants des communautés sur présentation des communautés :

Titulaires	Suppléants
Madame Samia LEMTAI (Vigneux sur Seine)	Monsieur Christian BERAUD (Arpajon)
Madame Nadia CARCASSET (Sainte Geneviève des bois)	Monsieur Medhy ZEGHOUF (Evry-Courcouronnes)

- ⇒ e) Pour les représentants des communes sur présentation de l'Association des maires

Titulaires	Suppléants
Docteure Danièle VALERO (Evry-Courcouronnes)	Madame Sandrine GELOT (Longjumeau)
Madame Fabienne LEGUICHER (La Norville)	Monsieur Alexandre TOUZET (Saint Yon)

#### 4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

- ⇒ a) Pour les représentants de l'Etat sur présentation du Préfet de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
CHOQUET Annie (DDETS)	BLANC Sylvie (DDETS)

- ⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale sur présentation des organismes de sécurité sociale présents sur le territoire de l'Essonne :

Titulaires	Suppléants
LAUTMAN Albert (CPAM)	BAYSSELANCE Frédéric (CPAM)
M. SIRE Eric (MGEN)	DESFORGES Sophie (DRSM)

#### 5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
PRIEUR Isabelle
CALMES Gilles

**Les parlementaires (sénateurs et députés) du département de l'Essonne sont membres de droit du Conseil territorial de santé.**

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-19-00003

Arrêté n° ARS - DOS - 2024-5833 modifiant l'arrêté n°ARS-DOS-2024-4676 fixant la liste des étudiants de troisième cycle en médecine, en odontologie et en pharmacie affectés au titre de l'ancien régime et au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement et de la phase socle et la liste des étudiants de troisième cycle de médecine générale en stage chez le praticien pour le semestre de novembre 2024 à avril 2025 dans la subdivision d'Île-de-France.

**ARRÊTE N° ARS - DOS - 2024-5833**

Modifiant l'arrêté n°ARS-DOS-2024-4676 fixant la liste des étudiants de troisième cycle en médecine, en odontologie et en pharmacie affectés au titre de l'ancien régime et au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement et de la phase socle et la liste des étudiants de troisième cycle de médecine générale en stage chez le praticien pour le semestre de novembre 2024 à avril 2025 dans la subdivision d'Île-de-France

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV<sup>ème</sup> partie ;

VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) ;

VU le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;

VU le décret n° 2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'inter région du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à la l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2019-1022 du 4 octobre 2019 portant modification du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;

VU l'arrêté n° NOR: MENS0402086A du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR: ETSH1103816A du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté n° ARS-DOS-2016/488 du 22 décembre 2016 fixant la composition de la commission chargée d'agrément les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études odontologiques et de répartir les postes offerts au choix ;

VU l'arrêté n° NOR: MENS1708241A du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR: MENS1712264A du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° NOR: ESRS1922344A du 4 octobre 2019 modifié portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques ;

VU l'arrêté n°ARS-DOS-2020/131 du 14 février 2020 fixant la composition de la commission chargée d'agrément les services, organismes ou laboratoires pour la formation en sciences pharmaceutiques spécialisées et de répartir les postes d'internes dans les services hospitaliers et organismes agréés de la circonscription ;

VU l'arrêté n°ARS-DOS-2021/4949 du 2 décembre 2021 fixant la composition de la commission de subdivision chargée d'agréeer les stages pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales et la composition de la commission de subdivision chargée de répartir des stages agréés à proposer au choix des étudiants du troisième cycle des études médicales ;

VU l'avis et les propositions émis par les commissions d'évaluation des besoins de formation et de subdivision réunies en vue de la répartition des postes offerts aux étudiants au titre de la phase de consolidation pour les études médicales et pharmaceutiques : le 23 juillet pour la biologie médicale et la pharmacie ; le 24 juillet pour les spécialités médicales et le 25 juillet pour les spécialités chirurgicales, la médecine et santé au travail, la psychiatrie et la santé publique ;

VU l'avis et les propositions émis par les commissions d'évaluation des besoins de formation et de subdivision réunies en vue de la répartition des postes offerts aux étudiants de l'ancien régime, de la phase d'approfondissement et de la phase socle pour les études médicales, odontologiques et pharmaceutiques : le 19 septembre pour la pharmacie ; le 20 septembre pour les spécialités médicales ; le 23 septembre pour la biologie médicale, l'odontologie, la médecine et santé au travail, la psychiatrie, la santé publique et les spécialités chirurgicales et le 15 octobre pour la médecine générale.

VU l'information délivrée par l'université relative à l'absence d'inscription universitaire de M. Mickael VAISLIC, interne de médecine générale.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'article 1<sup>er</sup>, l'affectation en stage hospitalier de Mickael VAISLIC, interne de médecine générale, est supprimée de la liste des étudiants en médecine, odontologie et pharmacie affectés au titre de l'ancien régime et au titre de la phase de consolidation, de la phase d'approfondissement et de la phase socle en stage hospitalier ou extrahospitalier pour le semestre de novembre 2024 à avril 2025.

**Article 2** : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'une saisine du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ;
- d'une saisine de la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- d'une saisine du tribunal administratif de Paris d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2024

P/Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
Le Directeur de l'Offre de soins

Signé

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-19-00002

Arrêté n° DOS-2024-5842 portant désignation de  
Monsieur Philippe GAUZE adjoint au Directeur  
général du Centre hospitalier  
Sud-Essonne-Dourdan-Etampes, en qualité de  
Directeur par intérim du Centre hospitalier  
Sud-Essonne-Dourdan-Etampes.

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS-2024-5842

**Portant désignation de Monsieur Philippe GAUZE adjoint au Directeur général du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes, en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes**

### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

**Vu** le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

**Vu** la vacance du poste de Directeur du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de faire assurer l'intérim de direction du Centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Philippe GAUZE est nommé en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur ;

**ARTICLE 2 :** En application des dispositions de l'arrêté du 9 avril 2018, le coefficient multiplicateur de la part fonctions de Monsieur Philippe GAUZE sera majoré de 0,6 pendant toute la durée de l'intérim, ce qui correspond à un montant mensuel de 276 euros ;

**ARTICLE 3 :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent.

Fait à Saint-Denis, le 19 décembre 2024

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le directeur de l'Offre de soins

Signé

Arnaud CORVAISIER

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-12-18-00036

Arrêté  
Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles  
agricoles  
à la SCEA FERME DU BIAS  
à CRECY-LA-CHAPELLE

## **ARRÊTÉ**

Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
à la **SCEA FERME DU BIAS**  
à CRECY-LA-CHAPELLE  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2024-09-02-00013 du 02 septembre 2024 portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N° 7462) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 13/09/24 par la SCEA FERME DU BIAS, dont le siège social se situe au 25 rue Charles Dublin - 77580 CRECY-LA-CHAPELLE, gérée par Mme MACREZ Alexandra,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de Seine-et-Marne, en date du 17 octobre 2024,

#### CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 14/09/2024,
- La situation de la SCEA FERME DU BIAS qui :
  - est composée de Mme MACREZ Alexandra associée exploitante gérante et qui ne dispose pas de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime, et de M. MACREZ Lucien associé non exploitant,
  - s'installe en reprenant 46 ha 35 a 46 ca de terres nues pour un élevage – pension de 75 équidés, situées sur les communes de CRECY-LA-CHAPELLE, BOULEURS et SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE, exploitées par la SCEA MP DECOUTTERE ayant son siège social au 16 impasse Charles Dublin - 77580 CRECY LA CHAPELLE et qui cesse son activité,
- Qu'en conséquence la demande est conforme aux orientations du SDREA d'Île-de-France, et notamment celles ayant pour objectif :
  - de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel,
  - de promouvoir des modèles agricoles viables, associant productivité et performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles,
  - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales.
- Que l'opération envisagée figure en priorité **n°4** au schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Île-de-France,

#### ARRÊTE

##### Article 1<sup>er</sup>

**La SCEA FERME DU BIAS**, ayant son siège social au 25 rue Charles Dublin - 77580 CRECY-LA-CHAPELLE, **est autorisée** à exploiter **46 ha 35 a 46 ca de terres nues** situées sur les communes de **CRECY-LA-CHAPELLE, BOULEURS et SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE**, correspondant aux parcelles suivantes (tableau) :

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Surface (en ha)</b>	<b>Propriétaires</b>
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZE83</b>	<b>37 a 96 ca</b>	M. DELAUBRIERE
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZC5</b>	<b>9 a 50 ca</b>	M. JACQUEMIN Robert
BOULEURS	<b>ZB101</b>	<b>22 a 30 ca</b>	M. DELAHAY
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZH38</b>	<b>34 a 50 ca</b>	Mme BOUKHEDEMI
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZK14</b>	<b>44 a 50 ca</b>	M. CAURI
BOULEURS	<b>ZA223j et 223k</b>	<b>1 ha 69 a 70 ca</b>	Maison de retraite
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZH84</b>	<b>09 a 45 ca</b>	M. CAILLOT
BOULEURS	<b>ZB263, 264 et 265</b>	<b>70 a 95 ca</b>	M. GONDELLE
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZH46</b>	<b>5 a 50 ca</b>	Mairie de CRECY LA CHAPELLE
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZB9, AK349 et ZB30</b>	<b>26 a 54 ca</b>	M. MAURY Daniel
SAINT GERMAIN SUR MORIN	<b>AM03, 06 et 07</b>	<b>4 ha 13 a 43 ca</b>	M. LECARPENTIER Michel
BOULEURS	<b>ZB95</b>	<b>25 a</b>	Mme LOUIS Elisabeth M. LOUIS Didier
CRECY LA CHAPELLE et BOULEURS	<b>ZA109, ZH73, ZL8, ZB70 et ZC8</b>	<b>3 ha 20 a 90 ca</b>	Mme LAMBERT
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZK5</b>	<b>42 a 50 ca</b>	M. RAOULT
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZE98, ZH36A, 36B et ZH37</b>	<b>3 ha 30 a 36 ca</b>	Mme AUGUY Françoise
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZH47</b>	<b>36 a 30 ca</b>	Mme BERCHERE
BOULEURS	<b>ZB111</b>	<b>7 a 40 ca</b>	Mme COMTE
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZE100a et ZK12</b>	<b>1 ha 82 a 32ca</b>	M. RELHIER Hubert
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZE84</b>	<b>2 a 80 ca</b>	M. VILCOT
CRECY LA CHAPELLE	<b>ZK7 et 8</b>	<b>53 a 25 ca</b>	M. BOUTOUR

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

CRECY LA CHAPELLE	ZB109	13 a 50ca	M. CAILLOT
BOULEURS	ZB99	14 a 40 ca	Commune de BOULEURS
CRECY LA CHAPELLE et BOULEURS	ZC72, 77A, 77B, 68, 80A, 80B, D672, 674, ZC75, 76, 84, 85, ZD21, 39, ZA93, ZB8, 35, 36, ZH43, 44, ZI16, 94, ZH6, AK30, ZL7, ZA94, ZE52, 53, ZH74, ZI63 et ZK11	28 ha 28 a 10 ca	M. DECOUTTERE Michel

## Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

## Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet expresse ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

#### **Article 4**

La secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les maires de CRECY-LA-CHAPELLE, BOULEURS et SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 18 décembre 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

***Signé***

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2024-12-18-00035

Arrêté

Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles  
agricoles

à l'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES (M.  
Raphaël BOUCHE)

à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

## **ARRÊTÉ**

Accordant l'autorisation d'exploiter des parcelles agricoles  
à l'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES (M. Raphaël BOUCHE)  
à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE  
au titre du contrôle des structures  
et en application du schéma directeur régional des exploitations agricoles

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment :

- L'article L. 312-1 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles,
- Les articles L. 331-1 et suivants,
- Les articles R. 312-1 et suivants,
- Les articles R. 331-1 et suivants,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles,

VU l'arrêté du 10 mars 2021 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités de calcul des équivalences par type de production, région naturelle ou territoire pour l'établissement du schéma directeur régional des exploitations agricoles,

VU l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2024-08-21-00002 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2024-09-02-00013 du 02 septembre 2024 portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

VU la demande d'autorisation d'exploiter (N°24-52) déposée complète auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne en date du 18/10/2024 par l'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES, dont le siège social se situe à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, gérée par M. BOUCHE Raphaël,

VU la consultation des membres de la section économie des exploitations agricoles de la Commission départementale d'orientation agricole de l'Essonne, en date du 22 octobre 2024,

## CONSIDÉRANT :

- L'absence de candidature concurrente suite à la publicité du 08/11/2024,
- La situation de l'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES dont le siège social se situe à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, qui :
  - Est composée de Monsieur BOUCHE Raphaël, né en 1994, associé exploitant gérant, qui dispose de la capacité professionnelle prévue à l'article R.331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
  - Exploite 143,88 ha de terres situées sur les communes de CHEVANNES ET MENNECY ;
  - Souhaite reprendre 8,3063 ha de terres situées les communes de VIDELLES ET GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE ;
  - Exploitera 152,1863 ha après reprise ;
- Que l'opération d'installation envisagée :
  - Répond au rang 1 au regard des critères définis au 3° de l'article L.331-1 et précisés par le schéma directeur régional des exploitations agricoles, « agrandissement sur une exploitation agricole reconnue viable d'un agriculteur répondant aux conditions de capacités professionnelles et dont le projet ne dépasse pas le seuil d'agrandissement excessif ;
  - Concourt à l'atteinte des orientations poursuivies par le SDREA d'Île-de-France, notamment celles :
    - de promouvoir une agriculture diversifiée, source d'emplois et génératrice de revenu sécurisé pour les agriculteurs, notamment par la diversité des productions et des modes de production et la recherche d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques, économiques et techniques,
    - de consolider l'économie agricole du territoire en favorisant les bonnes relations entre les agriculteurs et leurs interlocuteurs, l'intégration de l'agriculture pour qu'elle contribue par son caractère multifonctionnel à la dynamique des territoires, la prise en compte des problématiques locales,
    - de développer l'emploi dans les exploitations agricoles et les filières agroalimentaires,

- de favoriser le regroupement de surfaces exploitées à proximité du siège d'exploitation ou d'une unité de production essentielle, et améliorer les structures parcellaires, en prenant en compte les caractéristiques agronomiques, les nécessités réglementaires notamment des productions agricoles sous signe officiel de qualité, ainsi que les échanges amiables de parcelles.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'EARL PETITE FERME DE CHEVANNES (M. BOUCHE Raphaël), ayant son siège social au 1 chemin de la grange solaire à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91 045), **est autorisée** à exploiter **8 ha 30 a 63 ca** de terres situées sur les communes de VIDELLES ET GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE, correspondant aux parcelles suivantes.

Commune	Réf. Cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
VIDELLES	ZM 14	0,8914	BOUCHE Dominique
VIDELLES	ZA 6	3,7431	BOUCHE Dominique
VIDELLES	A 243	0,1225	BOUCHE Dominique
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	ZB 9	3,5503	BOUCHE Dominique
<b>TOTAL (ha)</b>		<b>8,3073</b>	

### Article 2

La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objet de la présente autorisation d'exploiter.

### Article 3

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par recours gracieux devant le préfet ou par recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'agriculture,
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
 Tel : 01 82 52 46 46  
 prenom.nom@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

#### Article 4

La secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Essonne et les maires de VIDELLES ET GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France et affiché en mairie des communes intéressées.

Fait à Paris, le 18 décembre 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

**Signé**

Benjamin GENTON